

DOSSIER DE SÉLECTION

Entrée à l'Institut de Formation d'Aide-Soignant

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 29 OCTOBRE 2024

► **IFAS DE CARPENTRAS**



SOMMAIRE

- 01** Constitution du dossier d'inscription
- 02** Conditions d'accès à la formation
- 03** Épreuve de sélection
- 04** **Fiche d'inscription**
- 05** Procédure d'inscription en ligne
- 06** Liste des pièces à fournir
- 07** Candidat(e) en situation de handicap
- 08** Attestation médicale
- 09** Certificat médical médecin agréé
- 10** Retour dossier

Nombre de stagiaires admis en cursus intégral après les épreuves de sélection :
60 apprenants à Carpentras

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION 2025 EN VUE DE L'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANT (DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT)

DATES A RETENIR

- Clôture des inscriptions - 29 Octobre 2024
- Epreuves de sélection - Novembre 2024
- **Affichage des résultats - 29 Novembre 2024**
- Entrée en formation :
CARPENTRAS - 7 Janvier 2025
- Fin de la formation - 5 Décembre 2025

Capacité d'accueil autorisée :

→ 65 places dont 20 % sont réservées aux agents relevant de la formation professionnelle continue, quels que soient les modes de financement et d'accès à la formation sur le site de Carpentras.

→ Les candidats inscrits dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage sont admis en sus de la capacité d'accueil autorisée.

Attention : Le nombre définitif de places disponibles à l'entrée en formation peut évoluer en fonction des confirmations d'entrée en formation des candidats de l'année précédente en report de scolarité.

Frais d'inscription aux épreuves de sélection :

Les frais d'inscriptions aux épreuves de sélection sont gratuits. Aucun frais afférent à la sélection ne sera facturé aux candidats(es).

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION :

Pour être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant, les candidat(e)s doivent :

→ Être âgé(e)s de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation ;

→ Être reçu(e)s à l'épreuve de sélection organisée par l'institut de Formation d'Aides-soignants.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'admission.

→ L'institut met en place, après leur admission, des parcours individualisés pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs à la certification d'aide-soignant(e), ou lorsque leur parcours antérieur leur permet de bénéficier d'un allègement de formation.

→ Tout diplôme non fourni lors de l'inscription à la sélection ne sera pas pris en compte pour accorder une éventuelle dispense

La formation est accessible par les voies suivantes :

La formation initiale

La formation professionnelle continue

La formation par la voie de l'apprentissage

POUR LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE :

- Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;
- Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;
- Un curriculum vitae de l'apprenti ;
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des

démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

POUR LES ASHQ ET AGENTS DE SERVICE :

- ASHQ justifiant d'un an d'ancienneté :

Attestation de travail justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

- ASHQ justifiant de 6 mois d'ancienneté et suivi 70 heures de formation continue relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée :
Attestation justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux de secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

LA SÉLECTION DES CANDIDATS

1) La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations.

2) L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement.

3) Elles sont définies en accord avec l'agence régionale de santé, avant la date limite d'inscription fixée à l'article 7 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

L'ADMISSION DÉFINITIVE :

L'admission définitive est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;

- A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique » (cf annexe 1 - fiche vaccination ARS 2021)

- Seuls les élèves pouvant justifier des deux premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B pourront être admis à effectuer le premier stage. Pour toutes les vaccinations, en plus de l'attestation de vaccination, certificat médical devront être fournis.

→ Si, dans les sept jours ouvrés suivant l'affichage, un(e) candidat(e) classé(e) sur la liste principale n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il (elle) est présumé(e) avoir renoncé à son admission, et sa place est proposée au(à) la candidat(e) inscrit(e) en rang utile sur la liste complémentaire.

→ Les résultats de l'épreuve de sélection pour l'admission en IFAS sont valables pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé.

FICHE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS 2025

CANDIDATURE : **CARPENTRAS**

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOMS :

DATE de NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE : Dpt :

SEXE : masculin féminin

NATIONALITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

N° TELEPHONE :

N° PORTABLE :

MAIL : @

Situation actuelle :

Demandeur d'emploi Pôle Emploi, n° Identifiant

Les droits ouverts et l'adresse du centre

- Mission Locale Cap Emploi
- Continuité de parcours scolaire
- ASHQ (1 an temps plein minimum).....
- Agent de service (1 an temps plein minimum)
- Formation 70h + 6 mois de service minimum)
- Contrat d'apprentissage :
- Autre :

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

- Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (permis de conduire pas accepter)
- Titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Document manuscrit relatant une situation Personnelle ou professionnelle
- Copie du ou des diplôme(s)
- Attestation(s) de travail, appréciations
- 4 Enveloppes timbrées
- Autorisation du représentant légal pour mineur
- Attestation de prise en charge OPCO
- Niveau de langue B2 ou document permettant d'évaluer les capacités et les attendus en français
- Contrat d'apprentissage ou document justifiant de l'effectivité des démarches
- Attestation ASH formation 70h
- Pass Vaccinal Complet
- Certificat de vaccinations à remplir par votre médecin traitant
- Certificat médical d'aptitude moins de 3 mois à remplir par un médecin agréé
- Certificat médical de demande d'aménagement des évaluations dans le cadre de la formation AS (uniquement si vous présentez un handicap)
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale avec les droits ouverts et l'adresse du centre (2022)
- 1 photo d'identité récente

Diplômes ou attestations :

BAC ASSP BAC SAPAT DEAP DEAVF Autre BAC DEAVS DA ou CAA TP AVF
 AMP MC aide à domicile DEAES ASH formation 70h ASH formation 70h
 Autres.....

Je demande mon inscription et j'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection.

Je m'engage également à suivre la totalité de la formation.

Je certifie être inscrit(e) sur la plateforme NETYPAREO (cf. page 7)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées sur ce document.

Les résultats seront affichés à l'IFAS de Carpentras

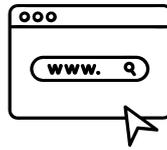
Fait à, le

Signature

PROCEDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE :

ETAPE 1

CONNECTEZ-VOUS SUR INTERNET



ETAPE 2

TAPEZ LE LIEN CI-JOINT

[NETYPARÉO - GRETA-CFA 84 - PRÉ-INSCRIPTION 2024-2025](#)

ETAPE 3

INSCRIVEZ-VOUS VIA LE FORMULAIRE

Demande de nouvelle candidature



Utilisez le formulaire de connexion pour vous identifier :

- Si vous disposez d'un compte NetYParéo "apprenant"
- Si vous avez déjà postulé pour la période 2024-2025 et souhaitez accéder au suivi de votre dossier

Dans le cas contraire, utilisez le bouton "Nouvelle candidature" pour commencer la création de votre compte à l'aide du formulaire qui vous sera proposé.

Nouvelle candidature

OU

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

Vous ne pouvez pas accéder à votre compte ?

ETAPE 4

REMPILIR LA FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE ET ENREGISTRER

SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS DE BULLETIN SCOLAIRE

Veuillez scanner une attestation sur l'honneur stipulant :
« Ne pas être en possession de ... pour le motif suivant ... »

PIECES A FOURNIR POUR LA COMPOSITION DU DOSSIER

La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation. Tout dossier incomplet ou non conforme obtiendra la note de 0 sur 20 pour non-respect des consignes

Tous les documents notés en gras sont OBLIGATOIRES pour la complétude du dossier.

- S'inscrire obligatoirement sur la plateforme NETYPAREO (procédure en page 5)**
[NetYParéo - GRETA-CFA 84 - Pré-Inscription](#)
- Fiche d'inscription fournie par l'IFAS et dument complétée ;**
- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (la CNI réalisée mineur(e) ne bénéficie pas des 5 ans de prolongation de validité) ;**
- Lettre de motivation manuscrite ;**
- Curriculum vitae ;**
- Document manuscrit, relatant soit :**
-une situation personnelle ou professionnelle vécue
Ou
- son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation

Ce document n'excède pas 2 pages ;

ATTENTION : tout document demandé « manuscrit » sera rejeté s'il est remis sous forme Dactylographiée et entrainera un 0 sur 20 au dossier pour non-respect des consignes

- La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français, selon la situation du.de la candidat(e)**
- La copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires, le cas échéant**
- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs), selon la situation du.de la candidat(e),**
- Un titre de séjour valide à l'entrée en formation, pour les ressortissants étrangers**
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, des diplômes et titres ou du parcours professionnel : une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. Ou, à défaut : tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.**
- 1 photo d'identité récente.**
- Pass Vaccinal complet**
- Certificat de vaccinations à remplir par votre médecin traitant**
- Certificat médical d'aptitude moins de 3 mois remplir par un médecin agréé**
- Certificat médical de demande d'aménagement des évaluations dans le cadre de la formation AS (uniquement si vous présentez un handicap)**
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale avec les droits ouverts et l'adresse du centre (2024)**
- Autorisation du représentant légal pour mineurs**

CANDIDAT(E) EN SITUATION DE HANDICAP :

Les candidat(e)s sollicitant des aménagements durant la formation doivent transmettre à l'IFAS l'avis du médecin agréé par l'ARS www.paca.ars.sante.fr désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précisant les modalités à appliquer.

Le directeur évaluera la faisabilité des aménagements prescrits

SÉCURITE SOCIALE :

Les élèves aides-soignants.es doivent fournir un justificatif prouvant qu'ils (elles) bénéficient du régime de Sécurité Sociale au titre d'ayant droit ou à titre personnel Attestation de sécurité sociale en cours de validité sur le site www.ameli.fr.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION :

Pour les candidat(e)s bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle et afin de compléter le dossier administratif, Il est impératif de produire un justificatif précisant l'organisme qui prend en charge la formation, ainsi que le montant attribué.

Ce document sera à fournir au secrétariat au moment de l'inscription définitive, c'est-à-dire après l'affichage des résultats.



ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

des personnes mentionnées à l'article L3111 4 du Code de la Santé Publique

Je soussigné(e) D^r certifie que

Nom : Prénom : Né(e) le :

Candidat(e) à l'inscription pour la formation d'AIDE-SOIGNANT(E) a été vacciné(e) :

- **Contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (DTP obligatoire)**

DERNIER RAPPEL EFFECTUE		
Nom du vaccin	Date	N° de lot

- **Contre l'hépatite B, selon des conditions réglementaires en vigueur : OBLIGATOIRE**

Injections	Date	Numéro du lot	Injections	Date	Numéro du lot
1 ^{er}			4 ^{ème}		
2 ^{ème}			5 ^{ème}		
3 ^{ème}			6 ^{ème}		

- Immunité acquise (résultat sérologie HBs à fournir)
- Immunité non acquise (doit poursuivre les injections)
- Non répondeur (après 6 injections)

- **Par le BCG - Vaccination conseillée :**

Nom du vaccin intradermique ou Monovax®	Date	N° de lot

IDR à la tuberculine	Date	Résultat (en mm)

Par conséquent, la personne désignée ci-dessus :

- est à jour des vaccinations réglementaires fixées par l'arrêté du 02/08/2013
- a les immunités suffisantes pour intégrer les instituts de formation des professions de santé fixées par l'arrêté du 02/08/2013
- n'est pas à jour des vaccinations réglementaires et/ou contrôles d'immunité (IDR et SEROLOGIE)
- en cours de vaccination contre : Hépatite B DTP + C Covid 19
- doit faire un IDR le : ____/____/____ + lecture le : ____/____/____
- doit faire une SEROLOGIE le : ____/____/____

Fait le A

Signature et cachet du médecin

INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

CERTIFICAT MEDICAL (Délivré par un médecin agréé ARS *)

Attention : consultation à la charge financière du candidat

Je soussigné(e), Docteur _____

Médecin Agréé du département de : _____

Atteste après examen médical que :

M, Mme, _____

Né(e) le _____

Domicilié(e) à

N'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'Aide-Soignant Diplômée d'Etat.

Cachet du Médecin et signature

Fait à

Le

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection sont gratuits.
Aucun frais afférent à la sélection ne sera facturé aux candidats(es).

RETRAIT DES DOSSIERS

Par mail

OU

à l'accueil du GRETA-CFA Vaucluse
176 rue J. Roumanille 84 200 CARPENTRAS

RETOUR DES DOSSIERS COMPLÉTÉS

Par voie postale à l'adresse suivante :

GRETA - CFA Vaucluse
IFAS de Carpentras
176 rue J. Roumanille
84 200 CARPENTRAS

LES RECOMMANDÉS NE SONT PAS ACCEPTÉS

CONTACT

ifas@greta-cfa-84.fr

04 90 63 11 67



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ